ETUDE DU MERISIER DANS CINQ STATIONS DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

par

A. THILL (*)

Ind. bibl. : 176.1 : 2 (493)

1. — *Introduction*

Rappelons que les recherches concernant les essences « nobles » comme le frêne, le merisier, l'érable sycomore, ont débuté en 1966 et que depuis, toute une série de parcelles d'expérience ont été installées dans les différentes régions naturelles du pays et inventoriées à intervalles de trois ans.

Plusieurs études ont déjà fait l'objet de publications, parmi lesquelles celle qui a suivi les excursions de la Société Royale Forestière de Belgique de mai et juillet 1974 dans le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse (THILL, 1975).

Le 21 mai 1986, la S.R.F.B. a consacré une partie de la journée à la visite de très beaux groupes naturels de merisiers qui ont été inventoriés, 6 fois pendant la période de 1969-70 à 1984-85, à Solre-St-Géry et dans le Bois Domanial de Rance. Nous y ajouterons l'étude de la merisaie de Bioul qui avait fait l'objet de la visite en 1974.

Dans la présente note, nous rappelons succinctement quelques données générales sur la répartition du merisier en Belgique, les types de stations, les caractéristiques dendrométriques, la sylviculture, les débouchés et les cours moyens du bois sur pied.

(*) Centre de Recherche et de Promotion forestières, Section : Ecologie (I.R.S.I.A.). Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat. Passage des Déportés, 2. B - 5800 GEMBLOUX.

2. — *Répartition du merisier en Belgique*

Le merisier est présent dans les régions limoneuses de Moyenne Belgique, limono-calcaires du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans les sols limono-crétassiques du pays de Herve et de la vallée mosane et, dans les sols limono-argileux de la Lorraine belge.

C'est une essence de lumière qui supporte mal la concurrence. Il est favorisé par le régime du taillis sous futaie et cultivé, soit à l'état disséminé, soit en petits bouquets de quelques ares, soit en groupes plus importants comportant en mélange d'autres essences comme le frêne, les érables, le chêne pédonculé, le bouleau. Le sous-bois dont l'importance culturale est grande entre les réserves, est constitué surtout du coudrier, sureau noir, aulnes, charme, cornouiller sanguin, saule marsault.

La révolution de 24 ans a été généralisée autrefois dans les taillis sous futaie soumis au régime forestier. Elle est encore dans le Bois Communal de Solre-St-Géry avec possibilité de passage en rotation tous les 6 ans, voire même à 3 ans si nécessaire. La dernière intervention a eu lieu en 1970.

L'Administration des Eaux et Forêts prévoit que les nouveaux aménagements seront traités en futaie claire, à la rotation de 12 ans avec passage facultatif à mi-rotation. C'est le cas pour le Bois Domanial de Rance acheté par l'Etat en 1901 (1). La dernière exploitation a eu lieu en 1979.

Jadis, le bois visité était soumis à des usages communaux. Le pâturage des chevaux et des bovins était autorisé mais celui des chèvres et de moutons était interdit. De plus, la densité du lapin était très importante.

La merisaie du Bois de Ronquière installée dans la Commune de Bioul, et cultivée par un propriétaire privé, a été traitée en taillis sous futaie jusqu'à la coupe d'éclaircie de 1966-67. A l'époque, le régisseur a été frappé par la beauté des merisiers et leur importance sur une surface approchant l'hectare.

Lors du premier inventaire en 1966-67 nous avons dénombré dans une parcelle de 45 a 20 ca, ramenés à l'hectare, 319 bois de plus de 21 cm de circonférence à 1,3 m du sol dont 172 merisiers (54 %) de toutes catégories de grosseur. Depuis, deux éclaircies ont été réalisées : une en 1971-72, la seconde en 1977-78 et la dernière vient d'être exploitée en janvier 1986, soit des intervalles successifs de 5, 6 et 8 ans. Aujourd'hui, le peuplement évolue vers un type de futaie claire.

3. — *Types de Stations (2)*

On rencontre le merisier dans les meilleures stations de plateau, sur les sols meubles, bien structurés, profonds, frais et assez riches. Il supporte mieux que le frêne les sols légèrement plus secs et aussi les sols moins humides (traces d'humidité à plus de 40 cm de profondeur). Il est

(1) Pendant la guerre 14-18, la Domaniale de Rance a été surexploitée par les troupes d'occupation allemandes de 1916 à 1918. Tous les arbres en réserve ont été exploités. C'est à partir de 1919 qu'on a procédé au nettoyage du taillis et au recepage des rejets de souches. Jusqu'en 1957 la forêt a été traitée en taillis sous futaie à révolution de 24 ans. Depuis lors, l'Administration a adopté pour les éclaircies la rotation de 12 ans avec un passage facultatif à mi-rotation.

(2) La température moyenne se situe entre 8,5° et 9°, la pluviosité entre 850 et 900 mm.

adapté aux sols légèrement acides à bonne humification des litières (pH 5 à 6) et aux sols calcaires (pH 7) à humus du type mull.

Il ne convient pas aux sols nettement acides et secs de même qu'aux sols mouilleux.

Parmi les espèces herbacées reconnues comme indiquant un sol favorable à la culture du merisier, citons :

— les espèces hydro-neutroclines : *Primula elatior* (primevère élevée) *Ranunculus ficaria* (ficaire fausse-renoncule), *Arum maculatum* (gouet tacheté), *Adoxa moschatellina* (moscatelline), *Melandrium rubrum* (compagnon rouge), *Stachys sylvatica* (épiaire des bois).
— les espèces nitrophiles : *Geranium robertianum* (herbe à Robert), *Glechoma hederacea* (lierre terrestre), *Galium aparine* (gratteron), *Urtica dioica* (grande ortie), *Alliaria officinalis* (alliaire).
— les espèces des sols à humus doux : *Viola sylvestris* (violette des bois), *Lamium galeobdolon* (lamier jaune), *Circaea lutetiana* (circée de Paris), *Carex sylvatica* (laîche des bois), *Paris quadrifolia* (parisette à quatre feuilles), *Anemone nemorosa* (anémone sylvie), *Dryopteris filix-mas* (fougère mâle), *Milium effusum* (millet étalé), *Moehringia trinervia* (méringie trinerviée), *Potentilla sterilis* (potentille stérile), *Catharinea undulata, Melica uniflora* (mélique uniflore), *Asperula odorata* (aspérule odorante).
— les espèces neutro-basiques : *Mercurialis perennis* (mercuriale vivace), *Viola hirta* (violette hérissée), *Campanula trachelium* (campanule gantelée), *Cornus sanguinea* (cornouiller sanguin), *Acer campestre* (érable champêtre), *Rosa arvensis* (l'églantier), *Clematis vitalba* (clematite des haies).
— les espèces acidoclines : *Luzula pilosa* (luzule printanière), *Populus tremula* (peuplier tremble), *Poa nemoralis* (pâturin des bois), *Viola riviniana* (violette de Rivin), *Dryopteris spinulosa* (dryopteris des charteux), *Athyrium filix-femina* (fougère femelle), *Lonicera periclymenum* (chèvrefeuille des bois), *Hypericum pulchrum* (millepertuis élégant).

Au point de vue phytosociologique (3), le Bois de Solre-St-Géry est classé dans la chênaie-charmaie à primevère et gouet *(Primulo-Carpinetum aretosum)* qui occupe des sols limono-argileux à forte charge calcareuse. Ce sont des sols du type brun lessivé méso-eutrophe, peu à moyennement profonds à humus du type mull. Le pH est de 5,5 à 6 en surface, 6,5 - 7 dans l'horizon humifère.

La merisaie dans la Domaniale de Rance est classée dans un type de chênaie-charmaie à lamier qui remplace la hêtraie mésotrophe à mélique *(Melico-Fagetum typicum)*. Elle colonise un sol limoneux, argilo-gréseux, légèrement marmorisé à partir de 30 - 35 cm, à mull-moder et à pH 5,5 sur toute l'épaisseur du profil.

Le Bois de Bioul occupe l'aire de la chênaie-frênaie atlantique à jacinthe et jonquille à ficaire et fougère femelle *(Endymio-Carpinetum ficarietosum)*. Le sol est constitué d'un limon à charge caillouteuse (fragments de grès et calcaire) à horizon B structural moyennement profond à mull et à horizon humifère épais (25 cm); le pH est de 6 - 6,5 dans toute l'épaisseur du profil.

(3) Pour plus de détails nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de A. NOIRFALISE (1984).

TABLEAU 1. — *Table de croissance du merisier*

Numéro des parcelles	Age (ans)	Hauteur dominante (H.DOM, en m) (1)	Nombre de bois	Espacement moyen des bois (en m)	Arbre de circonférence moyenne (A.C.M., $C_{1,3}$ m, en cm)	Accroissement annuel moyen en circonférence (A.A.M., $C_{1,3}$ m, en cm)	Accroissement annuel moyen en circonférence des plus gros bois ($C_{1,3}$ m, en cm) (2)	Elongation annuelle moyenne (E.A.M., en cm)	Surface terrière (G, en m^2)	Volume bois fort tige (VC22, en m^3) (3)	Accroissement annuel courant (A.A.Cr., en m^3)
			Bois Communal de Solre-St-Géry (1969-70 à 1984-85)								
	25	13,5	440	4,8	36,4	1,5	1,9 à 1,8	54	4,9	22,1	
113											5,0
	40	17,0	440	4,8	63,5	1,6	2,1 à 2,0	40	14,7	104,7	
	56	21,0	140	8,4	133,6	2,4	2,9 à 2,7	38	21,3	193,6	
112											6,8
	71	24,3	120	9,1	159,2	2,2	2,5 à 2,3	34	24,4	276,8	
	63	22,0	200	7,1	128,9	2,0	2,7 à 2,6	35	27,6	275,6	
115											8,6
	74	24,5	200	7,1	141,6	1,9	2,4 à 2,4	33	32,9	369,6	

Bois Domanial de Rance (1969-70 à 1984-85)

	(4) 50 p	-	335	5,5	71,1	-	-	-	15,9	137,0	
	m	20,50	230	-	80,5	1,6	2,5 à 2,1	41	13,4	115,4	
350											p 9,2 m 8,6
	65 p	-	335	5,4	91,1	-	-	-	26,4	260,5	
	m	22,75	209	-	110,6	1,7	2,3 à 2,2	35	22,5	228,8	

Forêt privée de Bioul (1966-69 à 1984-85)

	45 p	-	319	5,6	61,7	-	-	-	12,1	98,7	
	m	20,50	172	-	65,7	1,5	3,0 à 2,7	46	7,3	59,6	
33											p 7,0 m 4,8
	63 p	-	255	6,3	84,9	-	-	-	17,8	175,0	
	m	23,70	127	-	97,3	1,5	2,6 à 2,3	38	10,7	110,6	

(1) H. DOM : hauteur totale des 10 plus gros bois à l'ha.

(2) Les 2 plus gros bois à Solre-S[t]-Géry et Rance; les 6 plus gros bois à Bioul.

(3) Sont compris tous les bois de 21 cm et plus de circonférence à 1,3 m du sol.

(4) p : total des merisiers plus divers (bouleau, érable sycomore, ...) compris de 21 cm de circonférence et plus par ha.

m : total des merisiers de 21 cm et plus de circonférence.

Signalons que les stations de Bioul et de Solre-St-Géry sont très favorables pour la culture du merisier. LIARD, attaché de recherche à l'I.R.S.I.A., a eu l'occasion de sélectionner deux très beaux « arbres plus » à Bioul et cinq à Solre-St-Géry en vue de conserver leurs caractères intéressants et de les multiplier prochainement par reproduction asexuée et végétative.

4. — *Caractéristiques dendrométriques des peuplements étudiés*

Les peuplements forestiers sont représentés par un ensemble de caractéristiques moyennes annuelles ramenées à l'hectare.

Nous développerons successivement les croissances en hauteur, le nombre de tiges, les accroissements annuels moyens en circonférence, l'arbre de circonférence moyenne, la surface terrière, le volume, l'accroissement annuel courant en volume.

1) *Croissance en hauteur et élongation annuelle moyenne*

La *croissance en hauteur* des 10 plus gros bois à l'hectare donne la hauteur moyenne des plus grands arbres d'un peuplement appelée « hauteur dominante » ou HDOM en abrégé. Il est établi que les arbres les plus grands sont aussi les plus beaux et les plus gros. Ils expriment le meilleur indice de la production d'une station en fonction de l'âge ainsi que leurs meilleurs accroissements en circonférence.

D'après le tableau I qui illustre la table de croissance du merisier on relève, en fonction de l'âge, l'évolution suivante pour HDOM :

25 ans	13,5 m
entre 45 et 55 ans	20,5 à 21,0 m
entre 65 et 75 ans	22,0 à 24,5 m.

A un même âge, la station de Bioul accuse un HDOM et une *élongation annuelle moyenne* (E.A.M.) légèrement plus élevée (tableau II).

TABLEAU II. — *Elongations annuelles moyennes (E.A.M.) en fonction de l'âge*

Age (ans)	*Solre-St-Géry (en cm)*	*Bioul (en cm)*
25 ans	54 cm	—
40 ans	40 cm	—
45 ans	—	46 cm
55 ans	38 cm	—
65 ans	35 cm	38 cm
70 ans	34 cm	—
74 ans	33 cm	—

2) *Nombre de bois à l'hectare*

On a compté que le nombre de bois (4), toutes essences confondues, à l'âge de 25 ans comporte à Solre-St-Géry 440 pieds avec un espace

(4) Pour le calcul des inventaires en nombre de bois, en surface terrière et en volume par ha, on a inventorié toutes les tiges de 21 cm et plus de circonférence à 1,3 m du sol.



Prunus avium L. : « arbre plus « sélectionné R. (Centre de Rercherche et de Promotion forestières « Section Sylviculture et Ligniculture » I.R.S.I.A. (Rance, côté AG 46). En mai 1984 : hauteur totale : 27 m, circonférence à 1,3 m du sol : 138 cm.

(Photo P. ROLIN).

moyen de 4,7 X 4,7 m. Dans les peuplements plus âgés et éclaircis tous les 24 ans, on a dénombré, entre 60 et 75 ans, 120 et 255 bois avec respectivement des espacements moyens de 9,0 X 9,0 m à Solre-St-Géry et 6,3 X 6,3 m à Bioul. La parcelle de Rance comporte encore, à 65 ans, 335 tiges dont un pourcentage d'arbres morts ou dépérissants estimé à 12 % en 1985.

La proportion de bouleau est très importante. A Bioul, elle représentait 35 % en 1966, en 1985 elle a été ramenée à 26 % après deux éclaircies tandis qu'à Rance elle n'a fait qu'augmenter (19 % en 1969 à 24 % en 1985).

3) *Accroissements annuels moyens (A.A.M.)*

L'A.A.M., à 1,3 m du sol de l'arbre moyen, augmente régulièrement en fonction de l'âge. Il atteint 2,3 cm à partir de 65 ans. Des valeurs assez semblables ont été publiées dans une étude précédente (THILL, 1980) qui a rassemblé les A.A.M. de 357 merisiers abattus dans 22 stations naturelles de Wallonie. Les âges ont été comptés sur les souches des arbres venant d'être abattus.

Le tableau III donne, en fonction de l'âge des merisiers, les A.A.M. en circonférence de l'arbre moyen à 1,3 m du sol ainsi que les A.A.M. en circonférence des 10 plus gros bois à l'hectare.

TABLEAU III. — *Accroissements annuels moyens en circonférence de l'arbre moyen (A.A.M. en cm) à 1,3 m du sol ($C_{1,3}$ en cm) en fonction de l'âge*

Age	$C_{1,3m}$ (en cm)	A.A.M. (en cm) pour l'ensemble des bois dans 5 parcelles	pour les 10 plus gros bois Solre-St-Géry + Rance	Bioul
25	36	1,4	1,9 à 1,8	-
35	65	1,8	-	-
40	75	1,9	2,1 à 2,0	-
45	90	2,0	-	3,0 à 2,7
50	105	2,1	2,5 à 2,1	-
55	120	2,1	2,9 à 2,7	-
60	130	2,2	-	-
65	150	2,3	2,3 à 2,2	2,6 à 2,3
70	160	2,3	2,5 à 2,3	-
75	170	2,3	2,4	-

Entre 20 et 25 ans, les jeunes plants issus de semis ou à partir de drageons accusent des A.A.M. de 1,4 à 1,8 cm par an mais, dès la 45e année, ils peuvent atteindre 2,0 cm à 2,3 cm par an. Les faibles A.A.M. enregistrés dans le tout jeune âge sont dus au fait qu'on n'a procédé à aucune intervention culturale pendant les 24 premières années.

Cependant, on relève que l'A.A.M. des 10 plus gros bois est légèrement supérieur déjà dans le jeune âge et ne fait que s'amplifier en vieillissant pour atteindre entre 70 - 75 ans 2,4 à 2,5 cm par an, voire 2,6 cm à Bioul.

Des A.A.M. plus élevés (tableau IV) ont été mesurés après l'installation de jeunes plants de merisiers de 2 ans (S_2), d'une origine inconnue (5), plantés à des écartements de 1,5 X 1,5 m et 2,0 X 2,5 m dans des sols limoneux de type brun lessivé.

TABLEAU IV. — *Accroissements annuels moyens en circonférence de l'arbre moyen (A.A.M.) en fonction de l'âge et des écartements*

Age (ans)	Ecartements (en m)	A.A.M. (en cm) pour la parcelle	A.A.M. (en cm) pour les 10 plus gros bois à l'hectare
13 (1)	2,0 x 2,5	2,3	3,2
16 (1-2)	2,0 x 2,5	2,5	3,3
25 (3)	1,5 x 1,5	1,4	2,0

(1) Chênaie-frênaie secondaire à ortie

(2) Mesuré juste après un premier nettoiement à 16 ans qui a enlevé 36 % des bois

(3) Chênaie atlantique à jacinthe bleue et houlque qui a été dégagée à 9, 10 et 12 ans; à 23 ans merisier élagué sur 2 m de hauteur et sans un premier nettoiement

Le tableau IV montre l'influence favorable des dégagements, des espacements, et surtout, l'importance des interventions culturales aussi bien dans les jeunes plantations artificielles que dans celles qui sont naturelles. Elles demandent d'être suivies très tôt et, un premier nettoiement aux environs de la quinzième année. La date, à une ou deux années près, dépendra de la densité du semis, de sa vigueur et de la fertilité de la station.

(5) Une forte proportion de ces arbres montre, déjà après une dizaine d'années, la présence de la « galle du collet » (**Agrobacterium tumefaciens**).

4) *Arbres de circonférence moyenne* (A.C.M.)

Il ressort du tableau I que l'A.C.M. mesure 36 cm de circonférence à 1,3 m du sol à 25 ans, et qu'il se localise entre 140 et 160 cm entre 70 et 75 ans.

D'après les résultats obtenus, c'est la parcelle n° 112 de Solre-St-Géry qui comporte le moins de bois en nombre à l'ha; il accuse les A.A.M. les plus élevés et les A.C.M. les plus gros dans l'intervalle de 56 à 71 ans. A partir de 70 ans, les A.A.M. des dix plus gros bois se confondent pratiquement (cfr. parcelles 112 et 115).

5) *Surface terrière (G, m^2)*

Nous constatons que la surface terrière (G, m^2) est très élevée à Solre-St-Géry (21 à 33 m^2) dans les parcelles de 5 ares, les plus âgées, et aussi dans celle de Rance de 4 a 78.

La présence d'une densité aussi forte trouve son origine dans le régime du taillis sous futaie qui a favorisé après chaque exploitation l'apparition de bouquets de rejets de drageons de plus ou moins 5 ares et, peut-être aussi, mais ce qui doit être plus rare, la naissance de jeunes semis de merisier nés juste avant et après la coupe des pieds mères. Dans le Bois visité de Solre-St-Géry, les cellules pures de merisiers sont dispersées selon des groupes d'âges multiples de plus ou moins 24 ans, séparés entre eux par un bourrage continu de taillis dense enrichi d'une réserve plus lâche constituée d'essences plutôt héliophiles comme le bouleau verruqueux, le chêne pédonculé ou des groupes d'érables sycomore et champêtre.

Il est normal que dans ces conditions, et surtout à Solre-St-Géry, se sont développés des groupes de merisiers à fûts droits et propres sur 7 à 9 m de hauteur. Toutefois, à cause de la surface terrière très élevée, sont apparus des merisiers morts ou dépérissants et, lors de la tempête de novembre 1984, de nombreux dégâts de chablis dans chacun des sites mais pas à Bioul qui a été inventorié sur 44 a 22 (parcelle n° 33) éclaici 2 fois en 18 ans et, où la surface terrière s'est maintenue entre 12 et 18 m^2.

6) *Production en volume et accroissement annuel courant*

Pour des raisons déjà expliquées au point 5 nous constatons que la production en volume est très élevée dans les parcelles pures à Solre-St-Géry et presque pures à Rance. Entre 63 et 74 ans, on enregistre 276 à 370 m^3 par ha. A Bioul, dans la merisaie qui comporte 50 à 43 % d'essences diverses, on a cubé au total 175 m^3 à 63 ans dont 111 m^3 de merisiers soit 63 % en volume.

Les écarts enregistrés sont liés au régime du taillis sous futaie à révolution de 24 ans associé à l'étude de parcelles pures de merisiers limitées à des surfaces de 5 ares ce qui n'est pas le cas de Bioul.

⁂

Nous vous signalons que, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu l'occasion de comparer les résultats de nos données dendrométriques avec des études identiques réalisées sur le merisier en Belgique et dans les pays limitrophes.

5. — *Sylviculture*

La sylviculture du merisier doit s'adapter à ses exigences en lumière à couvert clair. Il fructifie très tôt et irrégulièrement mais abondamment pendant les années à graines. La régénération naturelle par semis est très difficile à réussir dans un sous-bois trop dense et envahi de ronciers, et plus encore lorsqu'il s'y ajoute la clématite des haies. Seul le régime du taillis sous futaie, lors des coupes successives tous les 24 ans, a contribué à maintenir et à multiplier par taches les semis dans de larges trouées à sol propre et, aussi par drageons, sans grandes difficultés, même dans de petites surfaces de quelques ares, après l'exploitation du taillis qui est suivie l'année suivante de la coupe des bois marqués par l'éclaircie.

Pour les aménagements à venir nous conseillons de convertir le régime du taillis sous futaie en futaie claire jardinée à rotation de 6 ans avec possibilité de passage à mi-rotation. Ce traitement est adapté à la culture du merisier et, notamment, pour la gestion des petits massifs forestiers.

Le but n'est pas de produire le plus de m^3 par ha, mais de désigner à temps, par des éclaircies suivies et régulières, les arbres d'avenir en fonction de leur qualité et d'assurer à chacun un espace vital suffisant pour produire des bois de grosses dimensions et des grumes à croissance régulière à fûts droits, propres, sans nœuds de 7 à 9 m de hauteur si possible.

Dans les stations favorables et si les éclaircies sont précoces et fréquentes les accroissements annuels moyens peuvent atteindre et, peut-être même dépasser 3 cm par an. En conséquence, la dimension des arbres exploitables se situera entre 150 et 180 cm de circonférence, à 1,3 m du sol, entre 60 et 80 ans.

L'âge limite à ne pas dépasser doit se situer vers 80 ans sinon on risque de voir se développer de la pourriture au pied et aussi l'apparition de la « veine verte » parmi les merisiers à bois de tension. D'après FERRAND une sylviculture à large espacement permettrait de diminuer grandement les contraintes de croissance et la lutte contre ce défaut majeur du bois de merisier.

Pour obtenir du bois d'œuvre de bonne qualité à exploiter, il ne faut pas dépasser, en nombre de pieds par ha, 400 tiges (écartement 5 X 5 m) à 25 - 30 ans et 120 bois (écartement 9 X 9 m) à 200 pieds (écartement 7 X 7 m) vers 70 ans. Dans les conditions idéales de croissance les éclaircies successives devraient conduire finalement la récolte des merisiers exploitables à des espacements plus larges, c'est-à-dire à 10 X 10 m d'écartement.

6. — *Débouchés*

Le bois de merisier a un duramen de couleur rouge-brun et un aubier de couleur jaunâtre à rosâtre dont l'épaisseur correspond en général à celle des dix à quatorze derniers cernes. Selon HUBERT (1980) l'aubier serait impropre au tranchage et, il serait d'autant plus « épais que la croissance est rapide. Pour pallier cet inconvénient, il est envisageable de ne pas éclaircir les plus beaux sujets destinés à la production de tranchage, au moins dix à douze ans avant leur exploitation ». Cette dernière remarque ne semble pas valable si on se réfère à l'article de MELIN

et RIOU-NIVERT (1985) sur le Douglas. Selon eux, « Les mesures montrent que le nombre de cernes d'aubier (10 à 12) ne dépend pas de l'espacement mais est plus faible, dans une même plantation, chez les dominants que chez les codominants. Cependant les gros arbres ont une largeur d'aubier supérieure à celle des petits car les cernes, moins nombreux, sont plus larges. ... C'est une *question de proportion d'aubier* ... La proportion d'aubier à un âge donné est plus faible pour les arbres plantés à grands espacements et les arbres dominants des plantations denses ... On a donc tout intérêt à faire pousser les arbres plus vite, car même, si on augmente ainsi la largeur d'aubier, on ne diminue la proportion ».

Notre merisier est connu, en Europe Occidentale, pour un bois d'ébénisterie de grande beauté, et il est de plus en plus recherché par sa rareté.

Il est utilisé en massif, en déroulage et placage, pour la fabrication de meubles et sièges de style, pour des articles de bureau, en marqueterie, lutherie, tournerie, sculpture, pièces de cintres, fabrication de chaises, bois de calage (palettes) mais, c'est un bois médiocre comme combustible.

7. — *Cours moyens*

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le prix de vente sur pied des lots de merisier dépasse toujours celui des autres essences quelles que soient les catégories de grosseur. Le merisier est vendu comme bois d'œuvre dès qu'il atteint 80 à 100 cm de circonférence. Les plus belles tranches doivent avoir 150 cm de circonférence.

D'après « Forêt, Chasse, Pêche, Environnement » (1985, n° 67) les cours moyens des bois sur pied s'établissaient comme suit :

Catégories	90 - 119 cm :	2.000 F
	120 - 149 cm :	4.000 F
	150 - 179 cm :	7.000 F
	180 - 199 cm :	10.000 F
	200 et plus :	12.000 F

Les écarts de prix, par m^3, des lots de très belle qualité de tranchage s'échelonnent entre 20 et 45.000 F. Les prix les plus élevés de 35 à 45.000 F ont été obtenus avec des « arbres d'élite » de 160 à 205 cm de circonférence à 1,3 m du sol, une hauteur totale de 23 à 24 m et un âge moyen de 70 ans.

En 1984 on a vendu, dans le Condroz, sur pied, un lot de 100 m^3 de très beaux merisiers y compris les bois tout à fait ordinaires pour la somme de 2.420.000 F soit 24.200 F le m^3. Dans la même région il a été vendu en 1985 des sujets de 140 - 160 cm de circonférence à 1,5 m du sol avec des billes de tranche de 3 à 5 m de longueur pour 18 à 20.000 F le m^3.

Dans l'Oise le cours de la tranche se commercialisait, en 1985, entre 20.000 et 33.000 FB et le bois de sciage entre 3.000 et 4.000 FB.

Dans le Nord, à Floursies, 108 merisiers estimés à 141 m^3 de grumes avec une circonférence moyenne de 155 cm et une hauteur de découpe de plus ou moins 100 cm située vers 10 et 11 m de hauteur, ont été vendus à 15.000 FB le m^3.

Au cours des ventes de 1984, un merisier de tranche exceptionnelle a été vendu, dans le Nord, au prix de 14.000 FF le m^3. Ailleurs, les tranches de très bonne qualité et, d'au moins 180 cm de circonférence, ont été commercialisées à 8.000 - 10.000 FF le m^3.

Signalons que, depuis les années 1960, les merisiers de belle tranche sont recherchés surtout par les marchands et scieurs allemands.

8. — *Conclusions*

Vu la beauté du bois de merisier, sa rareté, son intérêt économique et sa vitesse de croissance, nous devons favoriser sa culture dans les stations qui lui sont favorables et étendre par voie naturelle sa multiplication aussi bien à partir de la récolte de graines que par drageons.

Les plantations artificielles ne peuvent être entreprises qu'à la condition que le sylviculteur soit assuré de la garantie officielle de l'origine des semences. La généralisation des plantations et leur écartement dépendra aussi de la valeur et de la vigueur des jeunes plants, de l'abondance de la clématite des haies, des ronciers et de la végétation herbacée.

Ces remarques ne nous permettent pas de fixer un choix des espacements ni une technique bien définie de plantation à adopter. Avec des plants d'origine inconnue, il est conseillé de planter relativement serré 2,0 X 2,5 à 2,5 X 3,0 m tout au plus. Des plants de qualité génétique connue peuvent être plantés à plus grand espacement et enrichis d'un sous-bois constitué de rejets de taillis entre les lignes de cerisiers des bois. Il est recommandé aux lecteurs de lire la brochure de HUBERT (1980).

Nous insistons beaucoup sur les soins culturaux et conseillons d'effectuer à temps les dégagements : un premier nettoiement aux environs de 15 ans suivi, très souvent, d'un second qui prépare les coupes d'éclaircies à marquer tous les 6 ans, voire 3 ans dans le tout jeune âge.

Dès que les sujets d'avenir se dessinent il faudra les recenser en nombre suffisant; en dénombrer pas plus de 300 et 400 bois à l'ha vers 30 ans pour les réduire progressivement à 80 - 150 bois vers 65 - 80 ans. Selon cette méthode on compte assurer un A.A.M. de 2 à 3 cm sur la circonférence à 1,3 m du sol.

Pour la conduite des peuplements à forte proportion de cerisiers sauvages il faut veiller à maintenir la surface terrière entre 13 et 18 m^2 par ha; dans des surfaces de plus ou moins 5 ares de merisiers cultivés à l'état pur, la surface terrière peut s'accroître fortement au point d'atteindre 21 à 30 m^2 entre 55 et 75 ans quant on ramène la surface à l'ha.

L'A.A.C. du merisier a une production de 7 à 9 m^3 par ha entre 45 et 75 ans.

Ouvrages consultés

FERRAND J. Ch. (1983). — La veine verte du merisier est-ce du bois de tension ? Rev. For. Franç., 95 à 97.

HUBERT M. (1980). — Le merisier arbre à bois. Institut pour le Développement Forestier (I.D.F.) 56 p.

MELIN N. et RIOU-NIVERT (1985). — La qualité du Douglas dépend-elle de la sylviculture ? Forêt-Entreprise. Bull. de la Vulgar. For. no 32, 18-24.

NOIRFALISE A. (1984). — Forêts et stations forestières en Belgique. Presses Agronomiques de Gembloux, 235 p.

THILL A. (1975). — Contribution à l'étude du frêne, de l'érable sycomore et du merisier. Bull. Soc. R. For. Belg. 90 (2), 1 à 12.

THILL A. (1980). — Accroissements annuels moyens en circonférence et hauteur des principales essences feuillues et de l'épicéa commun cultivés en Belgique. Bull. Soc. R. For. Belg. 87 (2), 89-101.

Remerciements

Nous remercions le personnel de l'Administration des Eaux et Forêts ainsi que les propriétaires forestiers et leurs régisseurs qui nous ont renseignés et conduits dans les stations visitées.

Il nous est particulièrement agréable de profiter de l'occasion qui nous est donnée pour remercier notre proche collaborateur, J.P. MORIMONT, qui a rendu possible, grâce à son aide efficace et à son dynamisme, l'exécution technique de la récolte des données. Nos remerciements s'adressent aussi à Mme G. VAN DONINCK qui a réalisé la dactylographie du texte et sa mise en page.

Résumé

L'étude de 5 parcelles de merisiers âgés de 25 à 74 ans et inventoriées à intervalle de 3 ans, soit 6 fois à Solre-St-Géry et Rance entre 1969 et 1985, 7 fois à Bioul entre 1966 et 1985, a permis de préciser leur écologie, les types de station et les caractéristiques dendrométriques pour estimer la potentialité forestière de ces milieux en fonction de l'âge et de la hauteur dominante.

Samenvatting

Studie van de boskers op vijf groeiplaatsen in de streek tussen Samber en Maas.

Vijf percelen bezet met 25- tot 74-jarige boskers werden om de drie jaar geïnventariseerd, hetzij 6 maal in Solre-St-Géry en Rance tussen 1969 en 1985, en 7 maal in Bioul tussen 1966 en 1985.

De studie laat toe deze percelen nauwkeurig te bepalen wat hun ekologie, hun groeiplaatstype en hun dendrometrische karakteristieken betreft, dit met het oog op de evaluatie van hun bosbouwpotentialiteiten in funktie van ouderdom en dominante hoogte.

J.B.

Summary

Study of cherry trees within five stations located in the Entre-Sambre-Et-Meuse

The Study of five compartments of Cherry of 25 up to 74 years old and inventoried at 3 years intervals, i.e. 6 times at Solre-St-Géry and Rance between 1969 and 1985, 7 times at Bioul between 1966 and 1985, has allowed to precise their ecology, the Station types and the forest mensuration characteristics in order to estimate the potential of these sites in relation with the age and the dominant height of the stands.

A.L.

Zusammenfassung

Studie des Vogelkirschbaumes auf fünf Standorten in Entre-Sambre-et-Meuse

Fünf Parzellen, mit Vogelkirschbäumen im Alter von 25 bis 74 Jahren bewachsen, wurden in Abständen von je drei Jahren-das heisst sechs mal Solre-St-Géry und Rance in der Zeit von 1969 bis 1985 und sieben mal in Bioul während der Zeit zwischen 1966 bis 1985 — inventarisiert.

Das Ergebnis dieser Etüde hat es ermöglicht, ihre ökologischen Werte : die Art der Standorte, sowie die dendrometrischen Eigenschaften genau zu bestimmen, um das forstliche Potential dieser milieus mit Bezug auf Alter und vorherrschender Höhe abzuschätzen.

D.R.